

Qu'est-ce que le thimérosal?

Le thimérosal est un conservateur et un antiseptique contenant du mercure et employé dans des produits de santé. Sa mise au point et le commencement de son utilisation datent des années 20. Le thimérosal est composé de 49,6% de mercure sous forme éthylique.

Dans le cadre de la modernisation de la législation américaine de la FDA (Food and Drug Administration), soit l'équivelent de l'AFSSAPS en France, Autorité Française de Sécurité Sanitaire pour l'agriculture et les produis de santé), une évaluation de l'utilisation du Thimérosal dans des vaccins a été effectuée de 1997 à 1999. L'étude globlae de la FDA a été incapable de trouver une seule étude clinique mesurant l'impact de l'utilisation du thimérosal, avant la mise sur le marché américain, soit dans les années trente.

La seule étude clinique qui ait été faite et retrouvée, ou le thimérosal a été utilisé comme conservateur dans un vaccin à des patients souffrant de méningite, date de 1931. Il est important de souligner que cette étude n'avait pas pour objectif de mesurer l'éventuelle toxicité du thimérosal.

En fait, aucune évaluation clinique ni aucune étude scientifique émanant de quelques laboratoires que ce soit, n'est à ce jour connu comme ayant été réalisée selon le principe de précaution, avant son introduction commerciale dans des produits de santé comme conservateur et antiseptique.

Depuis les années 30, le thimérosal a été utilisé dans nombre de produits de santé ou de produits médicaux dans un sens large à la fois comme conservateur et antiseptique dans certains vaccins (pour humains et pour animaux), dans les préparations médicales comme les préparations contenant des immunoglobulines, les préparations d'antidote antivénéneuse, dans les solutions ophtalmiques pour lentilles de contact par exemple, dans des produits médicaux pris par voie nasale et oriculaire, et dans un très grand nombre de composants utilisés dans le cadre de travail des laboratoires médicaux.

L'utilisation depuis les années 30jusqu'à aujourd'hui, début du 20ième siècle, a été regardée avec de plus en plus de circonspection et plusieurs pays, par principe de précaution, ont jugé interdire l'utilisation du thimérosal dans tous produits médicaux



Quelle est la nature de la toxicité environnementale du thimérosal?

D'après un rapport émanant de la FDA américaine, on compte 219 produits pharmaceutiques qui contiennent du mercure.

L'utilisation de ces produits en question, ramenée à une base moyenne annuelle, pour un individu lambda porte leur consommation à 75 à 80 kilogrammes de mercure par an ; provenant, une fois encore de l'utilisation de solutions, de sprays inhalés par le nez, de solutions pour lentilles de contact, collyres, de préparations oriculaires, de vaccins et divers produits médicaux injectables.

Le thimérosal est également utilisé dans un très grand nombre de composants chimiques utilisés très régulièrement dans les laboratoires médicaux dans un très grand nombre de composants chimiques utilisés très régulièrement dans les laboratoires médicaux afin de réaliser des analyses médicales tout à fait nombreuses et banales.

La fabrication industrielle de tous ces produits contenant du thimérosal ainsi que que tout le processus marketing de mise à disposition commerciale jusqu'au consommateur final de ces produits, sans compter naturellement le traitement des déchets, issus de ces produits (autant à usage humain que vétérinaire) dans le cadre du traitement de nos eaux usées, tout cela a pour conséquence naturellement d'augmenter encore l'exposition humaine au thimérosal.

En fait, une étude indique que les eaux usées résultant des processus de fabrication des vaccins contiennent des concentrations de thimérosal allant de 25 à 50 mg/litre, soit 500 à 1 000 fois plus que la limite européenne qui fixe la concentration maximale autorisée par la réglementation en vigueur à 0,05 mg de mercure Hg/litre.

La concentration moyenne de mercure sous la forme de dérivé éthylmercurique dans les produits injectables contenant du thimérosal comme conservateur et antiseptique est de 50 000 ppb.

Aux Etats-Unis, la réglementation officielle émanant de l'Agence de Protection Environnementale (EPA) rend obligatoire le traitement des déchets sous forme liquide, qui contiennent plus de 200 ppb de mercure à être réalisé dans une déchetterie spécialisée pour le retraitement des produits dangereux toxiques et de l'eau du robinet pour être considérée potable par l'être humain sans danger ne doit pas contenir plus de 2 ppb de mercure.

Les vaccins périmés non vendus ou non utilisés doivent être retraités en déchetterie spécialisée pour les produits toxiques dangereux.

Mettez fin à la Pollution Thimerosal

View Summary of Science Demonstrating the Harmful Nature of Mercury at http://www.safeminds.org/research/science-summary.html

Est-ce que le thimérosal présente une toxicité avérée, prouvée?

Des centaines d'études scientifiques indiscutables puisqu'ayant fait l'objet de publications offcicielles dans des revues scientifiques à comité de lecture international ont démontré une toxicité tout à fait significative du thimérosal. C'est pourquoi, conséquemment les scientifiques ont clairement exigé soit son retrait total total pur et simple ou une restriction de son utilisation dans tous produits confondus. La preuve scientifique que le thimérosal provoque des problèmes de toxicité pour le système neuro-développementalhumain est d'ailleurs très bien documentée et tout à fait reconnu dans les notices offcielles de sécurité des fabricants industriels.

Le thimérosal est reconnu scientifiquement comme un perturbateur toxique du système de reproduction et une exposition au thimérosal du foetus durant la grossesse peut amener à l'arrêt du développement du bébé en gestation.

Une fois injecté dans le corps humain, le thimérosal se décompose en dérivé éthylmercurique, sa toxcité sur le système de la reproduction se traduit par des cas de retardation mentale ou des malformations diverses et variées pour des bébés nés de mères ayant été exposées durant leur grossesse soit à un dérivé éthylmercurique, soit à du thimérosal. Les études existantes faites sur l'animal montrent sans appel la toxcité pour l'aspect développemental.

Les experts scientifiques sont d'accord entre eux

sur le consensus suivant : il existe des fenêtres de vulnérabilité liées au processus de développement neurologique et que l'hétérogénéité des manifestations symptomatologiques développementales peuvent correspondre à des fen^tres de vulnérabilité différentes. Ces fenêtres correspondent à la fois à des périodes spécifiques capitales du développement prénatal du foetus et du développement postnatal du bébé et ces fenêtres de vulnérabilité peuvent être relativement courtes en temps. De plus, des situations de handicap liées à des malformations neurologiques considérées comme « négligeables » en valeur absolue, et relative, peuvent avoir des conséquences dramatiques en terme de santé publique pour la population dans son ensemble quand on considère que c'est elle qui subit de plein fouet les conséquences de de ces situations de handicap, puisque c'est effectivement la population dans sa globalité qui va assumer toutes les lourdes conséquences de ces situations de handicap, puisque c'est effectivement la population dans sa globalité qui va assumer toutes les lourdes conséquences de ces situations et ce durant toute la durée de vie des personnes atteinte par ces malformations neurologiques et de fait en situation de handicap donc de

dépendance.

Que fait-on pour réduire l'exposition?

Les autorités sanitaires de contrôle et de régulation publiques et les campagnes de l'industrie pharmaceutique ont admis que les questions posées par l'exposition au mercure contenus dans différents produits, plus particulièrement ceux avec lesquels l'exposition est directe, justifie une approche de principe de précaution afin de minimiser au maximum toute exposition.

En 1999, le Département de Santé américain (équivalent du Ministère de la Santé français) qui chapeautent les Instituts Nationaux de Santé aux USA (National Institutes of Health), les Centres de Contrôle et de Prévention des maladies et épidémies (Centers of desease Control), le Département de Services publics de Ressources et Services de Santé (HRSA aux USA), corollairement avec l'Accadémie pédiatrique Américaine ont lancé un appel uni pour demander pour demander la réduction à tout le moins, voire même l'élimination pure et simple de son utilisation dans les vaccins.

En 2004, l'Institut de Médecine américain a demandé que soit considéré en urgence l'interdiction pure et simple d'utiliser du thimérosal de tous produits biologiques auxquels bébés, enfants et femmes enceintes soient susceptibles d'être exposés.

La même année, soit en 2004, le Ministère de la Santé anglais a annoncé l'abandon officiel total de toute utilisation du thimérosal dans les vaccins pédiatriques. En juin 2005, le Conseil du Parlement Européen a confirmé la ligne stratégique de la Commission Européenne et a ssouligné l'importance de se préoccuper de la question de l'utilisation de mercure d'une façon générale, dont l'utilisation du mercure dans les vaccins.

Le Parlement Européen, dans sa résolution adoptée en mars 2006 sur l'utilisation du mercure a demandé offciciellement à la Commission Européenne de considérer la question dans une perspective de restriction de l'utilisation du thimérosal, voire même de son interdiction pure et simple.

A-ton d'autres options, d'autres solutions alternatives à cette utilsation et

combien cela coûterait-il? D'après une étude sous la responsabilité de la FDA américaine, sur les produits de type conservateurs et antiseptiques, étude réalisée par l'agence co-med, il existe dés à présent deux autres solutions alternatives au thimérosal : le phénol et le phénoxyethanol-2. Le phénol est déjà bien utilisé comme conservateur et antiseptique dans le vaccin « Typhim VI », vaccin contre la typhoïde produit par Sanofi Pasteur et dans le Pneumovax 23, produit par Merck.

Le phénoxyethanol-2 est utilisé dans le vaccin « Infantrix », vaccin DTP contre la diphtérie, le tétanos et la polio, dans le vaccin « Havrix » un vaccin contre l'hépatite A et dans le vaccin « Twinrix », vaccin contre l'hépatite A et B, ces derniers étant produits par Glaxo Smith Klein et enfin l'IPOL, vaccin injectable contre la polio, produit par Sanofi Pasteur.

La différence de coût, en prenant en compte le cours actuel du dollar américain, entre phénoxyethanol-2 et thimérosal est estimée à 0,001839 US\$ par dose.

Cette très petite augmentation de coût serait très largement compensée par la réduction de la pollution et par la réduction des mesures de contrôle conséquentes de la pollution due à l'utilisation de produits contenant du mercure.

Comment éliminer toute exposition ? II

est important de préciser qu'aucun des vaccins contenant des virus actifs ou avec des fragments encore actifs soit entre autres, les vaccins contre la polio par voie orale, contre les oreillons, mumps, la rubéole, la fièvre jaune ou la tuberculose (BCG) n'ont jamais contenu du thimérosal et que le programme actuel vaccinal ne serait en rien impacté dans le cas d'une élimination totale de l'utilisation du thimérosal.

Par contre le thimérosal est toujours utilisé dans les vaccins (DPT), Diphtérie-Pertussis-Polio, (TT), Tétanos toxoide, hépatite B, vaccins antigrippaux et dans possiblement d'autres vaccins encore., plus spécifiquement dans les pays en voie de développement.

Jusqu'à aujourd'hui, il a été relativement aisé de remplacer, réduire ou éliminer complètement le thimérosal comme conservateur et antiseptique dans les vaccins mono et multidoses dans la majorité des pays industrialisés. La position de l'O.M.S, Organisation Mondiale de la Santé est la suivante : un conservateur et antiseptique est nécessaire dans les préparations vaccinales multi-doses, plus particulièrement dans les pays en voie de développement.

Heureusement, il y a déjà à l'heure actuelle des produits disponibles dont l'utilisation est déjà autorisée par les autorités médicales et les tutelles de contrôle en santé publique comme conservateur et antiseptique, comme le phenoxyethanol-2, le chloride benzethonium et le phénol qui ne contiennent pas de mercure, sont bien moins toxiques, et dont le coût est comparable à celui du thimérosal. Continuer d'utiliser du thimérosal n'est pas justifiable, et des efforts urgents sont nécessaires afin d'arriver à une élimination totale de son utilisation quels que soient les produits concernés. Il est totalement non-éthique et injuste de continuer d'exporter.